

langues, il ne suffit pas qu'elles puissent se comprendre et communiquer sans difficulté. Il a cité la Grande-Bretagne et les États-Unis, deux pays qui partagent la même langue mais diffèrent considérablement du point de vue culturel. Il a dit:

Ces deux pays utilisent presque tous les mêmes mots, mais ces mots ne signifient pas nécessairement la même chose.

M. Blackburn a dit que les échanges ne pouvaient être satisfaisants que lorsque les deux groupes avaient une compréhension parfaite de leurs antécédents culturels réciproques et à la suite d'une longue expérience. Tous ces facteurs, monsieur l'Orateur, m'incitent à me demander si le bill n'est rien de plus qu'un geste vide, une tentative futile, vouée à la faillite en raison des faits immuables du monde qui nous entoure.

• (8.50 p.m.)

Comme je l'ai dit au début, monsieur l'Orateur, j'appuie l'amendement simplement parce qu'il rendra le bill un peu moins mauvais. L'adoption du projet de loi est inévitable, vu la majorité du gouvernement et l'entêtement de ses chefs. Ceux qui s'y opposent peuvent tout au plus le rendre un peu moins discriminatoire, un peu moins litigieux.

J'aimerais citer, en guise de conclusion, un autre éminent penseur et journaliste québécois, M. Claude Ryan, rédacteur en chef du *Devoir*. Ses propos sont cités dans la revue *Canada Month*:

Les Québécois, vous savez, veulent jouer sur deux tableaux. Ils veulent jouir de la plus grande liberté possible, et à cela, je ne fixe aucune limite. Par ailleurs, ils veulent partager l'aisance et la prospérité de l'Amérique du Nord, surtout celle des régions nord-américaines les plus prospères.

Je fais écho à ces sentiments, monsieur l'Orateur, et je les approuve sans réserve. Or pour que la population du Québec et le reste du Canada français trouvent la liberté et obtiennent leur juste part de la prospérité de l'Amérique du Nord auxquelles ils ont droit, je ne crois pas qu'ils y parviennent au moyen d'artifices comme le bill dont nous sommes saisis. Ils n'obtiendront pas ce qu'ils recherchent grâce à des mesures législatives qui n'aboutiront qu'à les isoler derrière un barbelé de tracasseries juridiques dans des réserves linguistiques. Ils ne l'obtiendront pas en acceptant un traitement de faveur faux et injuste. Ni les Canadiens français ni l'unité du Canada ne pourront s'épanouir dans un climat d'injustice et de partialité.

M. l'Orateur suppléant: Le secrétaire d'État a la parole.

M. Alexander: Des voix s'exclament «Oh, oh.»

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'avais résolu de parler français pour échapper aux interruptions assez ennuyeuses et, au total, assez grossières, dont mon collègue, l'honorable ministre de la Justice (M. Turner), a été victime tout à l'heure pendant qu'il exposait tranquillement et raisonnablement son point de vue.

Je vois que ma décision était justifiée, car j'avais à peine ouvert la bouche que j'entendais déjà, de l'autre côté du parquet, certains bruits mal discernables, dont je ne comprenais pas le sens, et peut-être bien parce qu'ils n'en avaient aucun, ce qui ne m'étonnerait pas du tout.

Je voudrais, à ce stade du débat, faire un certain nombre de précisions sur deux interventions: D'abord, celle du parrain de l'amendement que nous étudions à ce moment-ci, l'honorable député de Crowfoot (M. Horner), et, ensuite, celle beaucoup plus étonnante et moins explicable de l'honorable député de Dauphin (M. Ritchie).

Je voudrais simplement apporter un certain nombre de précisions, parce qu'au cours de ces interventions, monsieur l'Orateur, un certain nombre d'affirmations ont été faites que rien, dans les faits ou dans le texte de la loi que nous étudions actuellement, ne saurait justifier.

Par exemple, me citant de façon extrêmement fragmentaire, tronquée, incomplète, le député de Crowfoot m'a fait dire, sur la foi d'un article de journal, que je voyais comme une nécessité absolue que tous les fonctionnaires fédéraux deviennent bilingues. Supposer que cette façon de voir est la mienne est au plus haut point fantaisiste, étant donné que j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de dire que, de toute évidence, nous nous trouvons devant la nécessité d'avoir au service de l'État canadien un certain nombre de fonctionnaires bilingues, mais que la nécessité, selon toute vraisemblance, n'existerait jamais de façon absolue, pour tous les fonctionnaires fédéraux, de posséder les deux langues officielles du Canada.

Quand je parlais de la nécessité qu'un certain nombre de fonctionnaires soient bilingues, je pensais justement à des points de vue comme celui que le député de Crowfoot a exprimé dans l'amendement qu'il a soumis à la Chambre aujourd'hui. L'honorable député voudrait en effet nous faire inclure dans la loi qu'aucun engagement ni aucune promotion ne seront jamais refusés à un fonctionnaire pour la seule raison qu'il ne peut pas s'exprimer dans les deux langues du pays.

Comment peut-on raisonnablement, monsieur l'Orateur, proposer une telle chose! Je le demanderais au député de Crowfoot, s'il